

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SEPTIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 21 AOUT AU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 INCLUS

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de septième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire du vendredi 21 août à 08h30 au mercredi 30 septembre 2020 inclus à 18h00.

Durant cette période de 41 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE,
- en mairies de ARMOUITS-CAPPEL, BRAY-DUNES, CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, LOON-PLAGE, et ZUYDCOOTE.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux sur un poste informatique à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Pertuis de la Marine à DUNKERQUE. Il sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à « Monsieur le Commissaire enquêteur, Septième modification du plan local d'urbanisme communautaire, Communauté Urbaine de Dunkerque, Direction Environnement, Territoires et Transition Énergétique, Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1 » avec la mention apparente « Enquête publique - Ne pas ouvrir », le siège de l'enquête étant fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le public pourra également déposer ses observations par courrier électronique via l'adresse suivante : Enquete-PLUc-7eme-modification@gmx.fr

Par décision n°E19000201/59 en date du 7 janvier 2020, le Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Jean-Paul DELVART, cadre au Crédit Agricole retraité en qualité de Commissaire enquêteur.

Des permanences d'accueil du public par le Commissaire enquêteur auront lieu :

A l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à Dunkerque les :

- Vendredi 21 août de 9h à 12h
- Jeudi 3 septembre de 14h à 17h
- Mardi 8 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 18 septembre de 9h à 12h
- Mercredi 30 septembre de 15h à 18h

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier d'enquête publique en tout lieu où il est mis à disposition et peuvent se rendre indifféremment à toute permanence assurée par le Commissaire enquêteur.

Le dossier de septième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire ne comporte pas d'évaluation environnementale et fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale.

- A l'issue du délai d'un mois après la clôture de l'enquête publique et pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en Communauté Urbaine de Dunkerque et en mairies de ARMOUITS-CAPPEL, BRAY-DUNES, CAPPELLE-LA-GRANDE, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE (Hôtel de ville, place Charles Valentin), GRANDE-SYNTHÉ, GRAVELINES, LOON-PLAGE, et ZUYDCOOTE, ainsi que sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque www.communaute-urbaine-dunkerque.fr.

Après réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, la septième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire sera soumise à approbation par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité responsable du projet de septième modification du Plan Local d'Urbanisme communautaire. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction Environnement, Territoires et Transition Énergétique, Service Urbanisme et Environnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque.